

La facture passe du simple au double

Le centre de stockage des déchets nucléaires de Bure/Saulzon fait l'objet d'une évaluation de son coût. L'Andra vient ainsi de porter le montant de Cigéo à près de 33 milliards d'euros. En dix ans, le projet aura vu son estimation critiquée, contestée mais en tout cas bien peu allégée.

Le 11 janvier l'Andra communique au gouvernement deux volumineux rapports sur le coût de Cigéo. Une question épineuse qui fait l'objet d'un bras de fer entre l'Agence et les producteurs de déchets (EDF, Areva et le CEA) qui sont censés mettre la main à la poche. L'Andra vient donc d'estimer le projet Cigéo à 32,8 milliards d'euros pour une durée d'une centaine d'années. Un chiffre conséquent puisqu'il est plus du double de la première évaluation de 2005. A l'époque l'Andra annonçait 15 milliards d'euros.

Une autre estimation en 2009 avait déjà porté le coût de Cigéo à 33,8 milliards d'euros. Le Cour des comptes en 2014 s'était intéressé à la filière nucléaire et a Buté en particulier. Elle estimait pour sa part le coût de Cigéo 43,6 milliards en tenant compte de l'inventaire des déchets. La Cour des comptes estime que le coût du stockage est de l'ordre de 1 à 2 % du coût total de production d'électricité sur l'ensemble de la durée de fonctionnement d'un réacteur. A chaque fois, les producteurs de déchets, EDF en tête, présentaient un contre-projet visant à réduire le coût.

C'est aujourd'hui le même scénario puisque EDF annonce un coût de 20 milliards contre les 33 de l'Andra. L'Agence reconnaît elle-même que ces coûts sont fluctuants avec des « différences de l'ordre de 30 % à la fin de la phase d'esquisse ». Cette évaluation du coût de Cigéo intervient en amont du dépôt par l'Andra du dossier d'options de sûreté soumis à l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) au cours de l'année 2016 et du démarrage des études d'avant-projet détaillé. L'ASN a réagi au nouveau chiffrage de l'Andra dans un avis rendu au gouvernement.

Dats

Les prochains jours...

Le gendarme du nucléaire estime en effet « optimiste » les prévisions budgétaires de l'Andra. « L'ASN rappelle la nécessité



Un coût qui, par exemple, devra tenir compte de la hauteur des galeries.

de caractère prudent de cette évaluation », indique l'avis, rappelant « qu'il y a eu de nombreux incidents importants des incertitudes importantes restent inévitables ». L'ASN propose ainsi une mise à jour régulière du chiffrage notamment lors des étapes clés du développement du projet (autorisation de création, mise en service, fin de la phase industrielle pilote, retours de sûreté). Le problème est aussi de savoir ce qui est réellement pris en compte dans ce chiffrage.

Une source proche du dossier assure qu'il « ne faut pas remettre en cause certains aspects sur la sécurité » de Cigéo, autrement dit ne pas faire un centre d'enfouissement au rabais. L'autre enjeu concerne les provisions que les producteurs de déchets devront

obligatoirement faire pour payer la note. Dès lors que l'Etat publiera le chiffre, ils seront tenus de constituer des provisions pour assurer le financement du centre dont la fermeture et le démantèlement sont prévus en 2156. Cette annonce du gouvernement ne devrait plus tarder.

En effet, le ministre de l'Ecologie et de l'Énergie, Sébastien Royat, lors de ses vœux à la presse le 13 janvier annonçait vouloir rendre son verdict sur l'évaluation du coût global du projet Cigéo « dans les jours qui viennent », assurant examiner les documents rendus par l'Andra, les producteurs de déchets et l'ASN afin « de prendre la bonne décision ».

BERTRAND PURSSEUR

RÉACTION

Le coût de Cigéo « sous estimé » selon le Cedra

Le Cedra n'a pas manqué d'ironiser au sujet du coût annoncé au gouvernement par l'Andra. « Hier une facture annoncée entre 13,5 et 16,5 milliards d'euros, ce jour 33 milliards, et demain ? réponse par le "retour d'expérience" issu de la poubelle nucléaire américaine du WIPP : estimée à l'origine du projet à 1 milliard de dollars, l'ardoise de la réalisation a été multipliée par 19 (doc à dispo) ! », assurent les opposants à Cigéo. « De plus, une simple comparaison entre le contenu (« l'inventaire ») du WIPP et de celui pressenti à Cigéo démontre que la facture de celui-ci, bien que déjà astronomique, est largement sous-estimée », poursuivent-ils.

VITE LU, VITE SU

> Ciné justice sur la "Liberté d'expression"

Dans le cadre de l'action "ciné-justice" menée par le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de la Haute-Normandie en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de la Haute-Normandie, le Barreau de la Haute-Normandie, les MJC de Chaumont et de Saint-Dizier, les cinémas "A l'affiche" de Chaumont, "Cinéquai" de Saint-Dizier et "New Vox" de Langres et l'association "Autour de la Terre", nouveau partenaire des rencontres pour la ville de Langres, des projections-débats auront lieu à Saint-Dizier, à Chaumont et à Langres du 13 janvier au 5 février pour un public de lycéens. Deux soirées de projections débats sont également prévues pour le grand public le jeudi 4 février à 20 h à Chaumont (au cinéma "A l'affiche") et le vendredi 5 février à 20 h 30 à Langres (au cinéma "NewVox").

Pour cette quatrième édition des rencontres, le thème sera "La liberté d'expression" et les films choisis au nombre de trois : le film iranien "Taxi Téhéran" de Jafar Panahi et les deux films documentaires "Caricaturistes, fantassins de la démocratie" et "C'est dur d'être aimé par des cons". Six lycéens vont participer aux projections débats : les lycéens Boucharon, Decombe et Charles De Gaulle de Chaumont, les lycéens Blaise Pascal et Saint-Exupéry de Saint-Dizier et les lycéens Diderot de Langres. Les journalistes haut-normands, dont ceux de Voix de la Haute-Normandie, participeront aux débats avec les lycéens aux côtés d'autres intervenants (magistrats, avocats, représentants d'Amnesty International...) après les projections des films en salle.